

# VERDALLE INFOS



*Depuis le 26 mai 2020 le Conseil Municipal est actif.*

*Toutes les commissions se sont mises au travail.*

*Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont fait preuve de bonnes volontés. Dans ces moments difficiles, elles agissent pour le bien commun, au quotidien, autour d'une solidarité et d'une entraide envers les personnes vulnérables.*



*Le virus COVID-19 est toujours présent, les gestes barrières sont à conserver. Restons responsables et masqués. Ce n'est qu'à ce prix que nous lutterons contre la récurrence de l'épidémie.*

*Par conséquent, l'été s'est passé sans animations et activités : commémoration du 8 mai – Fête de la Saint-Jean – Fête du 14 juillet.*

*Malheureusement, vu le contexte actuel, la cérémonie du 11 novembre sera réduite et le repas des aînés n'aura pas lieu.*

*Nous nous rattrapons certainement l'an prochain.*

*Il faut aussi remercier le Département et la Région qui ont fourni des masques que vous trouverez avec ce bulletin.*

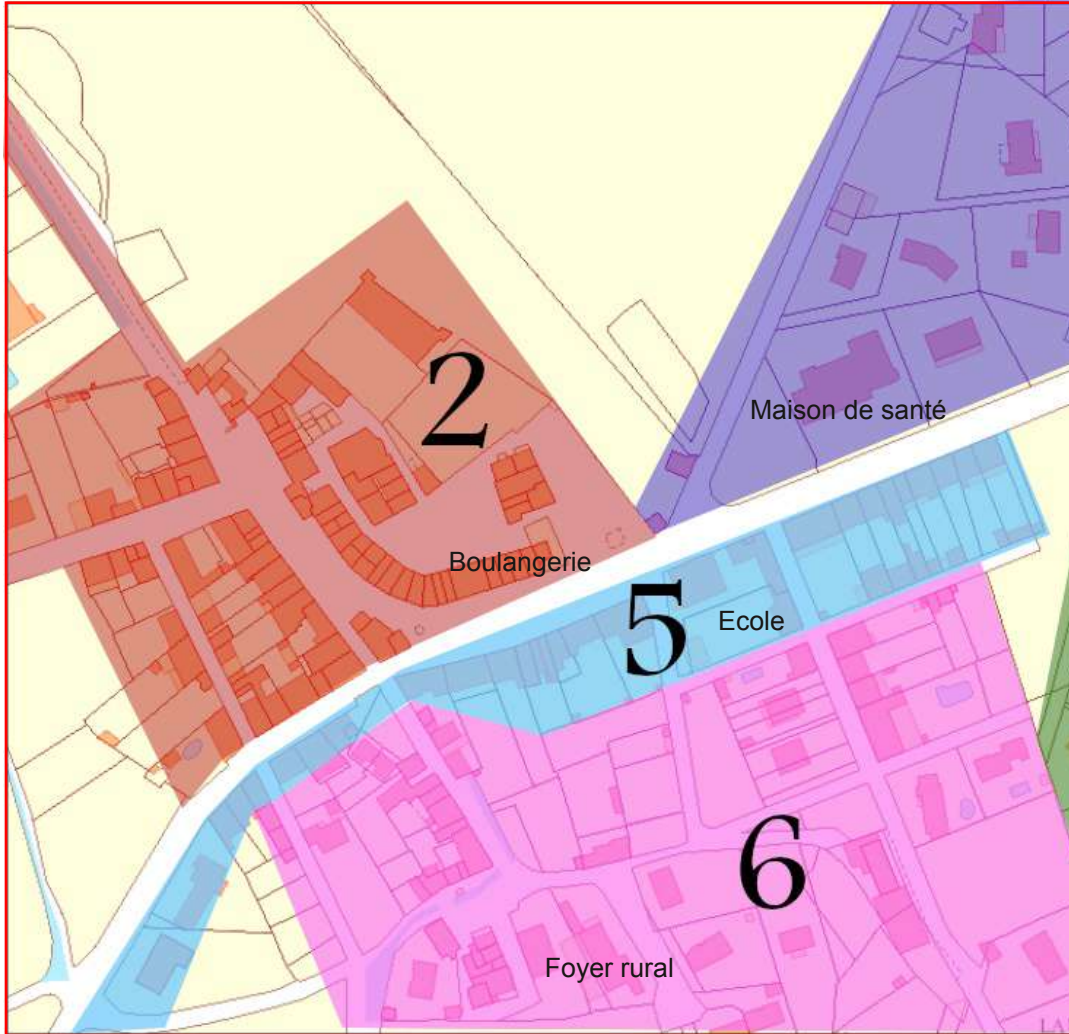
*Votre Maire  
Philippe HERLIN*

- 2 - Editio
- 3 - Dans la commune
- 6 - Actualité
- 13 - Conseil Municipal
- 32 - CCSA
- 39 - Services
- 40 - Portraits

Le secrétariat de la Mairie est ouvert les :  
 lundi, mardi, jeudi et vendredi  
 de 13h30 à 18h00  
 samedi de 9h00 à 12h00.  
 Tel : 05.63.50.32.48  
 site internet : [www.verdalle.fr](http://www.verdalle.fr)

M. le Maire reçoit sur rendez-vous





## Le village

1- La Gineste + Route de Castres  
SEGUIER Marie-Rose 06 10 23 36 14

3- Lotissement Lauzerdié  
CHOUDAR Samuel 06 43 12 89 91

2- Côté monument  
DELPRAT Thérèse 07 86 86 84 01

4- Lotissement Catelane + Route de Viviers + En Alias + Le Terme  
FOULQUIER Marlène 06 11 11 76 14



### Les hameaux

#### La Rivalarié + En Barthe

ETHEART Régis  
06 38 74 06 36

#### Saint Jean + Ségarès + Route de Soual

FAGGION Thomas  
06 20 00 18 38

#### Touscayrats

USCLADE Geneviève  
06 95 68 95 11  
JAMME Gêrôme  
06 78 08 07 80

#### La Coutarié

MAUREL Richard  
06 26 45 34 36

#### La Rivière du Sant + En Chappert

CATHALA Madeleine  
06 14 42 89 46

#### La Lugarié

SEBASTIA Valérie  
06 67 01 22 26

#### Moulin du Sant + en Rivals

DIEGO Jean-Alain  
06 89 84 04 68

5- Avenue François Monsarrat

VANDJEE Karine 06 87 15 29 45

6- Combélarié + Route en Segonne + Rue  
des jardins

BROUDIC Jean-Claude 06 16 11 80 30



Ce Vendredi 24 juillet, nous avons eu l'honneur de fêter l'anniversaire de notre résident, M. Aussenac, tout juste centenaire.

Pour cette occasion, les résidents et le personnel de la maison de retraite Notre Dame de Touscayrats à Verdalle, lui ont fait la surprise de lui chanter "joyeux anniversaire" sous sa fenêtre, avant de lui faire une haie d'honneur sous de grands applaudissements. Il est parti ensuite partager cette journée en famille.



M. Buseyne, notre directeur a profité d'un échange particulier pour lui rappeler tout le respect que nous lui accordons par sa manière d'être, sa modestie et cette bienveillance vis à vis de tous.



Ce monsieur né à Castres a connu la seconde guerre mondiale. Très apprécié de tous, il connaît chaque prénom que ce soit du personnel et des résidents, a poussé la chansonnette, en plus d'accorder une danse à l'animatrice!

Ce dimanche, une fête musicale en son honneur accompagnée de cadeaux personnalisés comme le bouclier de Brennus à son effigie, lui a été remis. Un bel après-midi chargé d'émotions et de sourires, merci M. Aussenac pour cette belle leçon de vie sur un siècle!

Maëlle, animatrice



Après la mauvaise période que nous avons connue, la MJC de Verdalle positive et prépare sa rentrée. Elle vous propose :

### ACTIVITES 2020/2021

#### **LUNDI : GYMNASTIQUE**

animée par Danièle 20h30 - 21h30

#### **LUNDI et MARDI :**

##### **ATELIER SCULPTURE**

animé par David 14h00 - 17h00

#### **MERCREDI : ATELIER PATCHWORK & LOISIRS CREATIFS**

animé par Annic 14h00 - 17h00

#### **MERCREDI : GYMNASTIQUE**

animée par Danièle 20h45 - 21h45

#### **JEUDI : ATELIER MEMOIRE**

animé par Annie Viguié 14h00 - 17h00

### CONTACTS

gym - Nicole : 06 25 40 97 13

sculpture - David : 06 22 29 57 73

patchwork - Annic : 06 84 83 13 61

atelier mémoire : Annie 06 28 07 16 19



### NOUVEAUTES

- proposition soirée de jeux de société

1 fois par mois le vendredi

animée par Manon

renseignements au 06 36 81 84 00

- création d'un atelier dessin

le lundi de 14h00 à 17h00

animé par Kévin.

Si intéressé n'hésitez pas à le contacter

au 07 87 25 80 95

### DATES A RETENIR pour 2020:

**27 septembre** : journée TROC AU FOYER RURAL

**22 novembre** : Après-midi TELETHON à L'EGLISE ST JEAN DE VERDALLE avec le groupe GOSPEL

**5 & 6 décembre** : MARCHE DE NOEL AU FOYER RURAL.

Pour ces 3 dates d'autres infos ultérieurement mais renseignements au :

06 84 83 13 61

Nous souhaitons vous retrouver toutes & tous en bonne santé afin de reprendre nos loisirs habituels avec toutes les précautions mises en place.

A très bientôt.

Annic et toute son équipe.

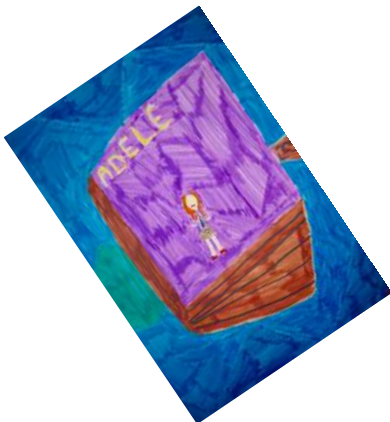
# LES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Après quelques semaines de fermeture pendant la période de confinement, la bibliothèque a rouvert ses portes début juin, et accueille à nouveau ses fidèles lecteurs tous les samedis matins à partir de 10h30.

Pour rappel, l'inscription et le prêt sont gratuits.



Les ouvrages proposés aux lecteurs proviennent d'une part de la Médiathèque Départementale de Prêt d'Albi (passage du bibliobus deux fois par an), d'autre part d'un fond propre Verdallais, grâce à la subvention annuelle accordée par la municipalité (achat d'une quinzaine de livres/an).



## Information importante :

Dans le but de limiter, partout où cela est possible, l'utilisation de plastique (pour éviter le fléau des déchets qu'il engendre) , il a été décidé de ne plus recouvrir les livres neufs achetés chaque année pour le fond propre de la bibliothèque



Nous espérons que chaque lecteur(trice) approuvera ce choix, et acceptera donc les deux corollaires qu'il sous-entend :

- chacun(e) acceptera d'avoir entre les mains un ouvrage dont la couverture ne sera pas forcément en "état neuf" ,
- chacun(e) prendra un soin tout particulier à garder le livre emprunté en bon état, pour prolonger sa vie itinérante le plus longtemps possible.

Par avance, merci à toutes et à tous !

Les bénévoles de la bibliothèque



Un village où il fait bon vivre doit être aussi un lieu où chacun se sent en sécurité. Une grande majorité des Verdallais partage déjà ce sentiment d'une commune sûre et apaisée. Cependant, les incivilités détériorent parfois cette impression.

## LA PROPRETE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



La commune a pour mission de garantir la propreté de ses espaces publics. Il appartient aussi aux habitants de respecter leur environnement. Or, c'est souvent compliqué par le laisser-aller de certains concitoyens :

Crottes de chiens non ramassées – déchets et encombrants déposés aux pieds des containers – papiers, emballages, bouteilles, canettes, jetés au sol.

Entre autres, le trottoir, passage public, **doit rester propre et sans encombre** afin de ne pas gêner le passage des piétons, des poussettes,... (Cf. arrêté municipal en date du 11 août 2020)

Il est à noter que l'ancien stade municipal est devenu, malheureusement, une décharge à ciel ouvert. **Il est strictement interdit de déposer quoique ce soit à cet emplacement.** La déchèterie de Soual est prévue à cet effet.

Toutes ces incivilités intolérables donnent une mauvaise image de notre village et des hameaux qui engendrent une dangerosité ainsi qu'un surcoût pour la municipalité.

**MÉMO-TRI**

**Les emballages à recycler** **EN VRAC**

Bouteilles, flacons et bidons en plastique

Tous les papiers (journaux, publicités, cahiers, enveloppes, catalogues...)

Tous les emballages métalliques

Tous les cartons et les briques alimentaires

Déposez vos emballages et papiers **DIRECTEMENT SANS POCHE** dans le bac à couvercle jaune, pour le recyclage.



Allée de Touscayrats

### Allée de Touscayrats

Un passage busé pour réduire la quantité d'eau, lors des gros orages afin d'apporter une solution aux inondations que subissent régulièrement les riverains

### Réfection voirie



La Rivalarié

La Lugarié



Route de la Pouzaque

## La Mairie



La Chapelle

Malgré la pandémie qui a ralenti l'activité économique le programme des travaux a été respecté :

- remise en état des encadrements en pierre des portes et des fenêtres de la mairie
- réfection totale de la toiture de la chapelle du village
- réfection de la toiture de la Poste
- assainissement route de Saint-Jean
- mise en place de deux climatisations dans deux classes de l'école publique.



La Poste



Saint Jean



C'est dans un contexte difficile, et parfois à contrecœur, que des décisions ont été prises :

- toutes les activités, au niveau départemental, sont repoussées en 2021, dans les mêmes lieux si cela est

possible.

- le voyage départemental au Pic du Midi est reporté en septembre 2021.
- la formation des responsables qui était prévue en septembre est elle aussi reportée en 2021.



### Plus de 60 ans ?

Envie de pratiquer une activité adaptée à vos attentes ?

Au programme : renforcement musculaire, souplesse articulaire, prévention des chutes, équilibre...

Ambiance conviviale et détendue !



Les échos du Tennis Club Verdallais  
Pour cette saison, l'Assemblée Générale du club n'a pas pu avoir lieu comme à son habitude au courant du mois d'Avril. Il n'y a donc pas eu de changement de serrure.

Cependant, nous comptons sur vous pour le règlement de votre cotisation annuelle dont les tarifs sont inchangés :

- 37 euros pour la carte familiale
- 25 euros pour la carte adulte
- 10 euros pour la carte moins de 18 ans
- 3 euros pour la location à l'heure

La date de l'assemblée générale a été fixée au lundi 19 octobre à 19h à la bibliothèque de Verdalle. Elle est ouverte à toutes les bonnes volontés !

Nous espérons pouvoir maintenir l'année prochaine les stages pour les adultes et les enfants en Juillet 2021.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter Mme PASSELERGUE Emilie (présidente du club) au 06.79.43.39.17.  
mail : emilie\_passelergue@orange.fr

**COMMUNE DE VERDALLE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN.

Présents : M. BROUDIC Jean-Claude, Mme CATHALA Madeleine, M. CHOUDAR Samuel, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. JAMME Jérôme, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine.

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.  
 Monsieur Thomas FAGGION a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT)

**Election du Maire**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L2122- 8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme SEGUIER Marie-Rose et M. CHOUDAR Samuel.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

*Résultat du premier tour de scrutin*

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

**M. Philippe HERLIN** ayant obtenu 14 voix, il a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

### Création de postes d'adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;  
 Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;  
 Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

### Election des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, élu maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints, il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-7 et L. 2111-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire.

#### *Election du 1er adjoint*

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

**Madame Marie-Rose SEGUIER** ayant obtenu 14 voix, elle a été proclamée premier adjoint et immédiatement installée.

#### *Election du 2<sup>ème</sup> adjoint*

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

**Monsieur Gêrôme JAMME** ayant obtenu 15 voix, il a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

#### *Election du 3<sup>ème</sup> adjoint*

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

**Madame Marlène FOULQUIER** ayant obtenu 15 voix, elle a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

**Election du 4<sup>ème</sup> adjoint**

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

**Madame Thérèse DELPRAT** ayant obtenu 15 voix, elle a été proclamée quatrième adjoint et immédiatement installée.

**Désignation des délégués représentant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal à vocation unique de Dourgne (SIVU)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi n°2004-80 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
 Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Canton de Dourgne (SIVU).  
 Monsieur le Maire demande aux membres présents de procéder à cette élection.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : .....	15
A déduire (bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) .....	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	8

Ont obtenu :

- M. HERLIN Philippe ..... 15 voix (quinze)
- Mme SEGUIER Marie-Rose ..... 15 voix (quinze)

Ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, ont été désignés :

Délégué titulaire : M. HERLIN Philippe  
 Délégué suppléant : Mme SEGUIER Marie-Rose

Ils ont déclaré accepter leur mandat et sont élus auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de DOURGNE.

**Désignation des délégués représentant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Sant**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi n°2004-80 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
 Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires représentant la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Sant.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de procéder à cette élection.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : .....	15
A déduire (bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) .....	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés .....	15
Majorité absolue .....	8

**Ont obtenu :**

- Mme Marie-Rose SEGUIER ..... 15 voix
- M. Jean-Claude BROUDIC ..... 15 voix

Ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, ont été désignés :

**Délégués titulaires :**

- Mme Marie-Rose SEGUIER
- M. Jean-Claude BROUDIC

Ils ont déclaré accepter leur mandat et sont élus auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Sant

**Désignation des délégués représentant de la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi n°2004-80 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires représentant la Commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET).

Monsieur le Maire demande aux membres présents de procéder à cette élection.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : .....	15
A déduire (bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) : .....	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .....	15
Majorité absolue : .....	8

**Ont obtenu :**

- M. HERLIN Philippe ..... 15 voix (quinze)
- Mme SEGUIER Marie-Rose ..... 15 voix (quinze)

Ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, ont été désignés :

Délégués titulaires : M. HERLIN Philippe  
Mme SEGUIER Marie-Rose

Ils ont déclaré accepter leur mandat et sont élus auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn.



**Désignation des délégués représentant de la Commune au sein du Syndicat Mixte d'aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc**

Monsieur le Maire, exposé à l'assemblée qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de procéder à l'élection de 2 représentants de la commune de Verdalle au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Ces 2 représentants constitueront le collège (Tarn ou Hérault) des communes pour procéder à la désignation de leurs délégués de secteurs au sein des instances délibérantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

M. Régis ETHEART,

M. Jean-Alain DIEGO,

**Désignation des délégués représentant de la Commune au sein du Conseil de la Communauté de Communes Sor et Agout**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-7, L.5211-7 et L.5211-8 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi n°2004-80 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués titulaires représentant la Commune au sein du Conseil de la Communauté de Communes Sor et Agout.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de procéder à cette élection.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins .....	15
A déduire (bulletin blanc ou ne contenant pas une désignation suffisante) .....	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés .....	15

Majorité absolue .....	8
------------------------	---

Ont obtenu :

- M. HERLIN Philippe .....	15 voix (quinze)
- Mme SEQUIER Marie-Rose .....	15 voix (quinze)

Ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, ont été désignés :

Délégués titulaires M. HERLIN Philippe  
Mme SEQUIER Marie-Rose

Ils sont élus auprès du Conseil de la Communauté de Communes Sor et Agout.

**Délégués locaux du CNAS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la Commune de VERDALLE a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

A la suite des récentes élections municipales, le nouveau Conseil Municipal doit désigner un délégué élu et un délégué agent représentants du CNAS.

Après délibération, l'Assemblée Municipale désigne :

- Mr JAMME Jérôme, délégué élu,
- Mme CNOCQUART Nathalie déléguée agent

Lesquels acceptent leurs fonctions.

#### **Désignation d'un Correspondant Défense au sein du Conseil Municipal**

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et la loi n°2004-80 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, et en son sein, il convient de procéder à la désignation d'un Correspondant Défense, dont la vocation est d'informer et de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation.

Monsieur Jérôme JAMME ayant assuré, lors du mandat précédent cette fonction, et ayant informé de son désir de continuer dans cette fonction au sein du nouveau Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire demande aux membres présents de procéder à cette désignation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Monsieur Jérôme JAMME, correspondant défense.

#### **Indemnités de fonction au Maire et aux Maires Adjoint**

Le montant des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints, durant tout le temps de l'exercice effectif, est fixé comme suit :

- Maire ..... 36 % de l'indice 1015 (le taux maximal étant de 51,6 %),
- 1<sup>er</sup> Adjoint ..... 18 % de l'indice 1015 (le taux maximal étant de 19,8 %),
- 2<sup>ème</sup> Adjoint ..... 13 % de l'indice 1015 (le taux maximal étant de 19,8 %),
- 3<sup>ème</sup> Adjoint ..... 4 % de l'indice 1015 (le taux maximal étant de 19,8 %),
- 4<sup>ème</sup> Adjoint ..... 4 % de l'indice 1015 (le taux maximal étant de 19,8 %),

#### **Désignation de représentants à divers établissements implantés sur la commune et hors commune**

1)- Conseil Administration du Centre de La Pouzaque – Verdalle :

- M. HETHEART Régis,
- Mme CATHALA Madeleine

2)- Conseil Administration Maison de Retraite de Touscayrats – Verdalle :

- M. HETHEART Régis,
- Mme CATHALA Madeleine.

3)- Conseil Administration Maison de Retraite Les Arcades – Dougne :

- Mme SEGUIER Marie-Rose,
- M. HERLIN Philippe,

4)- Conseil d'Ecole Publique – Verdalle :

- Mme VANDJEE Karine,
- Mme USCLADE Geneviève
- Mme DELPRAT Thérèse.

**COMMUNE DE VERDALLE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le 12 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

Présents : M. BROUDIC Jean-Claude, Mme CATHALA Madeleine, M. CHOUDAR Samuel, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. JAMME Gêrôme, M. MAUREL Richard, Mme SEBASTIA Valérie, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme USCLADE Geneviève, Mme VANDJEE Karine.

Secrétaire de séance : M. Thomas FAGGION

**1 Vote des taux des 2 taxes directes locales 2020 - 12062020D28**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2020 des deux taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie).

Il présente l'état de notification des taux d'imposition transmis par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, avec 13 pour et 2 contre, le Conseil Municipal vote les taux suivants :

Taxe foncière bâtie .....	16,19 %
Taxe foncière non bâtie .....	84,01 %

**2 Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire - 12062020D29**

M. le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article dont il donne lecture.

A près en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DONNE délégation au maire pour la durée de son mandat dans les domaines mentionnés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**3- Autorisation à M. le Maire pour recruter des agents non titulaires pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité – 12062020D30**

Conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face à tout accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services.

Le traitement sera fixé par l'autorité territoriale en fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle et du profil des candidats retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter du personnel pour faire face aux accroissements temporaires et saisonniers d'activité
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice.

#### **4- Révision du prix de vente du terrain situé impasse des Combèles - 12062020D31**

Vu la délibération en date du 4 novembre 2011 mettant en vente 4 terrains situés impasse des Combèles.  
 Considérant qu'il reste à la vente le terrain n° 4 dont le prix avait été fixé à 45 000 €,  
 Considérant le contexte actuel et compte tenu du marché de l'immobilier,  
 Considérant qu'un acquéreur s'est fait connaître,  
 Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir le prix de vente de ce terrain.

Après délibération, et oui cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix de vente à 40 000 Euros.

#### **5- Cession terrain impasse des Combèles - 12062020D32**

Vu la délibération en date du quatre novembre 2011 mettant en vente 4 terrains situés impasse des Combèles.

Vu la délibération en date du 12 juin 2020 fixant le prix du terrain n° 4 à 40 000 Euros.

Mr le Maire expose aux membres du conseil municipal que Monsieur DAVID Robin souhaite acquérir le 4ième terrain cadastré B 911 situé 6 impasse des Combèles.

Vu la lettre d'accord du 3 février 2020 de Monsieur DAVID Robin sur les conditions de la transaction.

Il est proposé d'accepter la cession du terrain cadastrée B 911 pour une superficie d'environ 1 097 m².

Il est précisé que les frais afférents à la transaction (notaire) seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, oui cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APROUVE la vente du terrain cadastré B 911 au profit de Monsieur DAVID Robin.
- DESIGNER la SCP Bories-Crebassa, Notaires à Soual en charge d'établir l'acte.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette vente.

#### **6 – Echange de terrains la Rivière du Sant - 12062020\_D33**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et de ses articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2241-1 et L 2241-7,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du besoin d'un échange de parcelles sur le lieu-dit de la Rivière du Sant,

- Au vu du document d'arpentage établi par la SCP Francis Offroy Géomètres à Castres,
- Considérant que cet échange de terrains est nécessaire pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le procès-verbal de délimitation des nouveaux bornages,
- EMET un avis favorable à l'échange des parcelles ci-après :

Cède la parcelle C 760 pour 1 a 70 ca, contre la parcelle C 767 pour 67 ca

- CREE une servitude de passage sur la parcelle C 767 pour tous les riverains y compris M. DELQUIE,
- Cet échange se fera à l'Euro symbolique,
- DESIGNE Maître CREBASSA-BORIES à SOUAL qui est chargé d'établir l'acte,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à cette cession,
- PRECISE que les frais de Notaire sont à la charge de la Mairie.

### **7- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal en Eau Potable du Sant - 12062020D34**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Sant afin de se prononcer sur d'éventuelles observations.

En effet, les statuts en vigueur prévoient un bureau composé d'1 président, d'1 vice-président et d'1 secrétaire, alors que la composition actuelle du bureau est d'1 président, de 2 vice-présidents et 6 membres.

Il convient donc de mettre à jour les statuts du Syndicat afin de ne pas bloquer son fonctionnement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les modifications statutaires du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Sant telles que présentées.

### **8 – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité - 12062020D35**

Le conseil Municipal ;

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune a des besoins en matière :

D'acheminement et de fourniture d'électricité,

De services d'efficacité énergétique.

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que la commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes.

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour :

L'acheminement et la fourniture d'électricité ;  
La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

### 9- Acquisition parcelle : La Combe à Massaguel - 12062020D36

Le Maire ayant exposé,

Vu l'article 1311-5 du CGCT.

Vu le document d'arpentage établi par la SCP Francis OFFROY, Géomètre à CASTRES (Tarn),  
CONSIDERANT que cet échange de terrain est nécessaire pour la commune, pour sécuriser la route de la Pouzaque,

ATTENDU que M. et Mme AIT LARBI ont donné un avis favorable à la cession de la dite parcelle à un euro, numérotée section A 660, contenance 0ha00a39ca, située LA COMBE à MASSAGUEL (Tarn),

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PRECISE que l'acte d'acquisition concerne le bien appartenant à M. et Mme AIT LARBI, LA COMBE à MASSAGUEL parcelle 660 d'une superficie de 0ha00a39ca. La commune de Verdalle (Tarn) se porte acquéreur au prix de 1 Euro.

PRECISE que l'acte sera établi en la forme administrative par les services de la communauté de communes Sor et Agout.

INDIQUE que M. le Maire Philippe HERLIN reçoit délégation de signature pour cet acte.

### 10- Fonds de concours 2019 - 12062020D37

Vu la loi du 13 août 2004 n°2004-809

Vu l'article L5214-16 du CGCT concernant les fonds de concours

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sor et Agout en date du 09 avril 2019 qui prévoit la possibilité d'aides financières pour permettre la réalisation de projets communaux structurants,

Vu le règlement des aides rédigé par la Communauté de Communes Sor et Agout.

Vu le projet de convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours,

Considérant les projets prévus : Rénovation de la chapelle, réfection de la toiture de la poste communale, réfection des encadrements de fenêtre de la mairie et la climatisation de l'école.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la réalisation des projets mentionnés ci-dessus ;

DECIDE de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout au titre du fonds de concours année 2019 pour un montant de 25 122,92 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ces dossiers.

## 11 – Désignation des délégués représentant de la commune au sein du SIVU de DOURGNE - 12062020D38

Le 26 mai 2020, le conseil municipal avait désigné un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant la commune au sein du SIVU de Dourgne.  
Il convient de procéder à la réélection de ces délégués afin de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de procéder à cette élection.

Ont obtenu :

M. HERLIN	Philippe.....	15 voix
Mme SEGUIER	Marie-Rose .....	15 voix
Mme DELPRAT	Thérèse .....	15 voix
Mme FOULQUIER	Marlène .....	15 voix

Ayant obtenu la majorité des voix au premier tour, ont été désignés.

Délégués titulaires : M. HERLIN Philippe                      Délégués suppléants : Mme DELPRAT Thérèse  
Mme SEGUIER Marie- Rose                                              Mme FOULQUIER Marlène

Ils ont déclaré accepter leur mandat et sont élus auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de DOURGNE.

(Cette délibération annule et remplace la délibération portant le numéro 26052020\_D20)

### Questions diverses

Mr le Maire fait le point sur les différents travaux prévus et en cours (devis et subventions) :  
Plafond et toiture de l'église, toiture de la poste communale, flotteur réservoir, climatisation de l'école, encadrements des fenêtres de la mairie, toiture de la cuisine du foyer rural et étude pour l'aménagement de la traversée du village ;

Emplois d'été : Deux jeunes du village seront embauchés cet été. Un en juillet et un en août ;

Cantine - garderie : Mr le Maire fait le point sur la reprise de l'école depuis le 11 mai dernier, environ 7 enfants mangent à l'école, la cantine n'a pas été réouverte ;

Budget : Une réunion de la commission est prévue le 25 juin 2020 et un rendez-vous avec le trésorier sera pris ;

Organisation du 13 juillet : Après discussion et vu les directives à respecter par rapport au Covid 19, il y aura un dépôt de gerbe. Le repas n'aura pas lieu ;

Le plan communal de sauvegarde est à mettre jour suite au renouvellement du Conseil Municipal. La commission communication est chargée de cette mission ;

Entretien des climatisations de la mairie et de l'école : Un devis de 348 € par an a été reçu ;

Jardins communaux : Discussion sur une nouvelle organisation des locations. (Convention, réajustement du prix) ;

Cimetière : L'entretien est effectué par l'association Lalandelle (200 h/an) ;

Terrain derrière le Fover-Rural : Le projet est de trouver un lotisseur afin de l'aménager ;

Terrain appartenant à M. et Mme Ribault en face de l'espace service : La mairie est intéressée par l'achat d'une partie de ce terrain. Un rendez-vous est prévu le samedi 13 juin avec les propriétaires.

Rentrée scolaire : Le contrat de Marie GARDIES sera renouvelé en septembre (cantine et accompagnement transport scolaire)

Aire de jeux multisport : Un projet de construction d'une aire de jeux multisport est à l'étude. Des devis vont être demandés afin de budgétiser le projet et prévoir les demandes de subventions ;

Document Unique : Un devis pour l'élaboration du document unique a été demandé auprès du CDG. Après discussion, le Conseil Municipal décide de le réaliser en interne ;



## COMMUNE DE VERDALLE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

**Présents** : M. BROUDIC Jean-Claude, M. CHOUDAR Samuel Mme CATHALA Madeleine, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. MAUREL Richard, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme VANDJEE Karine.

**Absents et excusés** : M. JAMME Jérôme (procuration à M. HERLIN Philippe), Mme SEBASTIA Valérie (procuration à Mme VANDJEE Karine), Mme USCLADE Geneviève (procuration à Mme Marlène FOULQUIER),

**Secrétaire de séance** : M. Thomas FAGGION.

### Ordre du jour :

#### 1- Elections des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020.

##### Ont été élus :

- |                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Délégués titulaires</b> :</li> <li>- Marie-Rose SEGUIER</li> <li>- Philippe HERLIN</li> <li>- Marlène FOULQUIER</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Délégués suppléants</b> :</li> <li>- Geneviève USCLADE</li> <li>- Jérôme JAMME</li> <li>- Thérèse DELPRAT</li> </ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### 2- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales 2020. (Délib10072020\_D40)

A l'unanimité, il a été nommé 24 commissaires pour la commission communale des impôts directs qui se réunit chaque année. Seuls douze membres seront retenus. Elle permet l'évaluation des locaux d'habitation et revêt un caractère obligatoire défini par l'administration fiscale.

#### 3- Indemnités de confection des budgets au comptable du Trésor- Autorisation poursuite des impayés. (Délib10072020\_D42 et délib10072020\_D43).

A l'unanimité, il a été octroyé une indemnité de 45.73 Euros par budget au trésorier. De même, Le trésorier bénéficie aussi par délibération d'une autorisation permanente de poursuites des impayés durant la durée du mandat local municipal.

#### 4- Ressources humaines : Création d'un poste d'Agent Polyvalent. (Délib10072020\_D41)

##### Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités de service de modifier les effectifs de la collectivité.

Aussi et considérant les nécessités de renforcer les effectifs du service scolaire pour assurer les missions de transport scolaire, l'aide à la restauration et l'entretien des locaux,

Considérant que ce besoin revêt aujourd'hui un caractère permanent,

##### **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

- la création d'un poste d'agent polyvalent en milieu scolaire – à temps non complet 11.81/35e annualisées.  
Filière technique – catégorie C – grade : adjoint technique territorial

Adoption à l'unanimité.

**5- VOTE DES SUBVENTIONS. (Délib10072020\_D39)**

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	MONTANT DE LA SUBVENTION
6574	Ac Crocs Chiens81	Association	200 €
6574	Andens combattants Sorèze	Association	80 €
6574	Familiale LAP de Touscayrats	Association	200 €
6574	Aidants Familiaux	Association	235 €
6574	Les Ecureuils- Volley Massaguel	Association	500 €
6574	CAT Chantecler	Association	100 €
6574	Amicale SapeursPompiers DOURGNE	Association	200 €
6574	ADAR Dourgne	Association	250 €
6574	ADIL	Association	85 €
6574	Autres	Association	790 €
6574	Club des Aînés	Association	800 €
6574	FNACA Dourgne Sorèze	Association	100 €
6574	Comité des Fêtes de Verdalle	Association	2000 €
6574	Les Arcades - Dourgne	Association	400 €
6574	CRF Comité local Croix Rouge	Association	100 €
6574	Education populaire école privée 36/enfants	Association	6480 €
6574	Ecole Rugby Sor et Agout	Association	400 €
6574	Coopérative scolaire Ecole Publique	Association	500 €
6574	MJC de Verdalle	Association	800 €
6574	Patrimoine Béal Massaguel	Association	50 €
6574	Pêcheurs Vallée du Sart	Association	120 €
6574	Restos du Coeur	Association	150 €
6574	Soins Palliatifs du Tam	Association	100 €
6574	Sté de chasse communale de Verdalle	Association	200 €
6574	Tennis club de Verdalle	Association	210 €
6574	US AUTAN	Association	800 €
6574	Sté de St Vincent de Paul	Association	350 €
6574	Vitavie	Association	100 €
6574	Touscayrats PIC	Association	200 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>			<b>16 500 Euros</b>

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **FIXE ET ATTRIBUE** les montants des subventions tels que désignés ci-dessus pour un montant total de 16 500 Euros et qui seront inscrits au BP 2020 sur le compte 6574.

**6- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020 M14 budget communal – M49 Budget eau – Budget assainissement – Budget annexe Combelles.**

Le Conseil Municipal vote, à 15 voix pour ont adopté les différents budgets primitifs 2020 présentés par M. le Maire.

**BUDGET PRIMITIF M14 2020**

**Dépenses de fonctionnement :**

011 : Charges à caractère général .....	274 626,00 €
012 : Charges de Personnel .....	241 992,00 €
65 : Autres charges de gestion courante .....	50 966,00 €

66 : Charges financières .....	3 883,00 €
022 : Dépenses imprévues .....	33 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement .....	131 386,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>735 853,00 €</b>

**Recettes de fonctionnement :**

70 : Produits des services .....	18 800,00 €
73 : Impôts et taxes .....	231 204,00 €
74 : Dotations, subventions et participations .....	259 008,00 €
75 : Autres produits de gestion courante .....	19 792,00 €
013 : Atténuations de charges .....	52 100,00 €
76 : Produits financiers .....	4,00 €
002 : Résultat reporté .....	154 945,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement .....</b>	<b>735 853,00 €</b>

**Dépenses d'investissement :**

16 : Emprunts et dépôts/cautionnements reçus .....	35 235,00 €
Report 20/21/23 Immobilisations .....	135 734,31 €
20/21/23 : Immobilisations incorporelles, corporelles .....	218 025,00 €
020 : Dépenses imprévues .....	30 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement .....</b>	<b>416 994,31 €</b>

**Recettes d'investissement :**

10222 : FCTVA .....	13 369,00 €
10226 : Taxe d'aménagement .....	9 490,00 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé .....	9 853,70 €
165 : Dépôt et cautionnement .....	1 500,00 €
13 : Report Subventions d'investissement .....	57 000,00 €
13 : Subventions d'investissement .....	125 515,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement .....	131 386,00 €
R001 : Solde d'exécution positif reporté .....	68 880,61 €
<b>Total des recettes d'investissement .....</b>	<b>416 994,31 €</b>

==== Budget annexe : Lotissement Combèles ====

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
001	39 063,34	001	0,00
1641	0,00	1641	0,00
1687	0,00	168748	0,00
3555-040	1,00	3555-040	39 064,34
<b>TOTAL</b>	<b>39 064,34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 064,34</b>

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
002	0,00	002	39 063,34
6015	0,00	7015	40 000,00
6045	0,00	7552	0,00
605	0,00	7788	0,00
608-043	1,00	796-043	1,00
658	1,00	658	0,00
66111	0,00	66111	0,00
6522	39 999,00	6522	0,00
71355-042	39 064,34	71355-042	1,00
<b>TOTAL</b>	<b>79 065,34</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 065,34</b>

==== Budget Eau M49 =====

Dépenses d'exploitation :

011 : Charges à caractère général .....	73 862,00 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés .....	15 600,00 €
014 : Atténuations de produits .....	19 009,00 €
65 : Autres charges de gestion courante .....	3 500,00 €
66 : Charges financières .....	595,00 €
022 : Dépenses imprévues.....	5 003,92 €
042 : Amortissements .....	7 167,00 €

Total des dépenses d'exploitation ..... 124 736,92 €

Recettes d'exploitation :

70 : Ventes de produits fabriqués .....	107 874,00 €
R 002 : résultat reporté.....	16 862,92 €

Total des recettes d'exploitation ..... 124 736,92 €

Dépenses d'investissement :

20 /21/23 Immobilisations en cours.....	13 176,00 €
Reports RAR .....	6 484,67 €
1641 : Emprunts .....	2 405,00 €
020 : Dépenses imprévues.....	1 750,00 €
D 001 : Solde d'exécution négatif reporté.....	23 230,80 €

Total des dépenses d'investissement ..... 47 046,47 €

Recettes d'investissement :

10222 : FCTVA .....	10 164,00 €
Report RAR.....	9 000,00 €
28156 -040 : Amortissements .....	7 167,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé .....	20 715,47 €
Total des recettes d'investissement .....	47 046,47 €

==== Budget Assainissement M49=====

Dépenses d'exploitation :

011 : Charges à caractère général .....	5 580,00 €
012 : Charges de personnel et frais assimilés .....	11 500,00 €
014 : Atténuations de produits .....	4 672,00 €
66 : Charges financières .....	14 652,00 €
023 : Virement à la section de fonctionnement.....	8 713,00 €
042- 6811 : Amortissements .....	36 028,00 €

Total des dépenses d'exploitation ..... 81 145,00 €

Recettes d'exploitation :

70 : Ventes de produits fabriqués .....	46 671,00 €
74 : Subvention d'exploitation.....	3 000,00 €
042-777 : Amortissements .....	14 553,00 €
R 002 : résultat reporté.....	16 921,00 €

Total des recettes d'exploitation ..... 81 145,00 €

Dépenses d'investissement :

20 /21/23 Immobilisations en cours.....	6 241,42 €
1641 : Emprunts .....	19 325,00 €
1681 : Autres emprunts.....	6 635,00 €
040/1391 : Opérations d'ordre.....	14 553,00 €

<b>Total des dépenses d'investissement</b> .....	<b>46 754,42 €</b>
<b><u>Recettes d'investissement :</u></b>	
28158 -040 : Amortissements .....	27 730,00 €
2813 -040 .....	5 945,00 €
28158 -040 : .....	2 353,00 €
021 : Virement de la section de fonctionnement .....	8 713,00 €
R001 : solde d'exécution positif reporté .....	2 013,42 €
<b>Total des recettes d'investissement</b> .....	<b>46 754,42 €</b>

### QUESTIONS DIVERSES

- Travaux en cours

La réfection de la toiture du bâtiment de la poste est terminée ainsi que celle de la chapelle.



## COMMUNE DE VERDALLE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre 2020 à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HERLIN, Maire.

**Présents :** M. BROUDIC Jean-Claude, M. CHOUDAR Samuel Mme CATHALA Madeleine, Mme DELPRAT Thérèse, M. DIEGO Jean-Alain, M. ETHEART Régis, M. FAGGION Thomas, Mme FOULQUIER Marlène, M. HERLIN Philippe, M. MAUREL Richard, Mme SEGUIER Marie-Rose, Mme VANDJEE Karine.

**Absents et excusés :** Mme SEBASTIA Valérie (procuration à M. HERLIN Philippe),

**Secrétaire de séance :** M. Thomas FAGGION.

### Ordre du jour

#### Locations Jardins communaux (Délibération n° 04092020\_D49)

Afin de réglementer la location des jardins communaux, M. le Maire propose de mettre en place une convention de location.

Il présente le projet de convention à l'assemblée.

Il propose aussi de réviser le tarif qui est actuellement à 10 € la parcelle de jardin par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour et 2 abstentions

- FIXE le prix à 15 € par an la parcelle de jardin à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;
- ADOPTE la convention telle que présentée ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec les locataires.

#### 2 Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire (Délibération n°04092020\_D50)

M. le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, les attributions énumérées par ce même article.

Le conseil Municipal décide de confier au Maire pour la durée du mandat plusieurs délégations prévues par l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### Ecole et cinéma 2020-2021 (Délibération n° 04092020\_D51)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande conjointe des Directrices de l'Ecole Publique et de l'Ecole Privée sollicitant la reconduction de l'opération « Ecole et Cinéma » pour l'année scolaire 2020/2021, à savoir 3 séances dans l'année pour un effectif de 79 participants environs.

La participation de la Mairie sera de :

- 1,50 € par élève et par an,
- La prise en charge du transport des élèves vers le lieu de projection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de participer comme ci-dessus énoncés ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise en œuvre de la contribution financière municipale annuelle, convention signée entre la Commune de VERDALLE et l'Association Média-Tam, coordinatrice départementale de l'opération « Ecole et Cinéma » avec l'Association Média-Tam.

**Election des membres de la commission locale d'évaluation  
des charges transférées (CLECT) (Délibération n° 04092020\_D52)**

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être créée. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant, Considérant l'arrêt du TA d'Orléans du 04 août 2011 « commune de Gien », et pour plus de sécurité juridique, il est conseillé qu'une élection se déroule au sein des conseils municipaux, au scrutin secret sauf si l'unanimité des membres demande un scrutin public ou si une seule candidature ou une seule liste de candidats (si plus d'un représentant par commune) a été déposée,

Vu la délibération du conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 n° 2020\_534\_107 : la commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée et il est déterminé sa composition, Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

**DÉCIDE**

- De désigner le conseiller municipal suivant comme membre de ladite commission : M. HERLIN Philippe.

**Défense Extérieure Contre l'Incendie : Maintenance et contrôle  
technique des PEI sous pression raccordés au réseau de  
distribution d'eau potable (Délibération n°04092020\_D53)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 a créé la police administrative de la Défense Contre l'Incendie (DECI) placée sous l'autorité du Maire (article L. 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales). A ce titre, la commune doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Il ajoute que le SIAEP du Sant, afin de répondre aux sollicitations des communes, soucieuses de maintenir en bon état de fonctionnement leurs équipements de lutte contre l'incendie, propose de réaliser pour leur compte les opérations de maintenance et de contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI) raccordés au réseau de distribution d'eau potable,

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de confier au SIAEP du Sant les opérations de maintenance et de contrôle technique des Points d'Eau Incendie (PEI) raccordés au réseau de distribution d'eau potable,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**DM01 AUGMENTATION DE CREDITS COMPTE 701249**  
**(Délibération n°04092020\_D54)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à L'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 du budget eau M 49 (764 00)

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Operation	Ventilation	Service	Nature	Montant
014	701249				Reversement redevance agence de l'eau	2 725,00
014	701249				Reversement redevance agence de l'eau	4 464,00
<b>Total</b>						<b>7 189,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Operation	Ventilation	Service	Nature	Montant
011	61523				Rezeaux	-2 725,00
014	706129				Reverst redevance modernisat* agence eau	-4 464,00
<b>Total</b>						<b>-7 189,00</b>

**Dénomination des voies (Délibération n°04092020\_D55)**

A cause de la mise en place de la fibre optique, un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS).

Suivant leur localisation, les dénominations s'effectuent de façon à permettre de conserver l'origine ou la désignation historique de la voie.

Plans	Dénominations Proposées
PR01	Chemin Le Cactagne
PR02	Impasse La Rivière du Sant
PR03	Chemin de la métairie Neuve
PR04	Chemin En Alias
PR05	Impasse En Rivalic
PR06	Chemin De La Borde
PR07	Chemin De La Pouzaque
PR08	Impasse La Rivalarie
PR08	Chemin Le Rooaille
PR10	Impasse La Lauzerdié
PR11	Impasse En Chappert
PR12	Impasse En Barthe
PR13	Rue de la Louve

Après délibération, le conseil à l'unanimité.  
 Approuve les dénominations des voies telles que proposées.



**Retrait des communes de Garrevaques et Palleville**  
**(Délibération n°04092020\_D56)**

Vu la délibération du conseil municipal de Garrevaques en date du 4 décembre 2019 demandant son retrait de SIVU

Vu la délibération du conseil municipal de Palleville en date du 12 décembre 2019 demandant son retrait du SIVU

Vu la délibération du comité syndical en date 31 juillet 2020 approuvant le retrait des communes de Garrevaques et Palleville

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

- Accepte le retrait des communes de Garrevaques et Palleville du SIVU du canton de DOURGNE

**Subvention exceptionnelle à l'Ehpad Notre Dame de Touscayrats**  
**(Délibération n°04092020\_D57)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mme PRIOUL Maëlle, animatrice et M. BUSEYNE William, directeur à l'Ehpad Notre Dame de Touscayrats sollicitant une subvention exceptionnelle pour leur projet d'achat d'une rosalie à assistance électrique.

**Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

DONNE un avis favorable à la demande de subvention ;

VOTE un montant de 400,00 € ;

Les crédits ouverts à l'article 6574 dont le détail est porté au budget primitif 2020 en M14, sous la dénomination « autres », permettent le mandatement de cette subvention à l'Ehpad Notre Dame de Touscayrats.

**Mise en place du paiement en ligne**

M. Le Maire fait part à l'assemblée qu'un décret a rendu obligatoire la mise à disposition d'un service de paiement en ligne à destination des usagers.

Face à cette obligation, la commune a lancé la procédure afin que les administrés puissent régler les factures et les titres en ligne via le site de la DGFIP.

**Questions diverses :**

- **Régie cantine et garderie** : Pour faciliter les rendus monnaies lors les paiements en espèce un fond de caisse va être demandé au trésorier.
- **Terrain multisport** : Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés (Conseil Départemental, Etat dans le cadre de la DETR 2020, Fonds de concours de la CCSA).
- **Aménagement de la traversée du village** : Présentation du devis concernant l'assistance à la maîtrise d'œuvre de la tranche 1.
- **Eclairage public** : M. le Maire présente les diverses demandes concernant l'éclairage public. Le 10 septembre un rendez-vous avec le SDET a été fixé pour étudier ces demandes et voir leurs faisabilités.

- Plan communal de sauvegarde : Suite aux élections et au changement d'élus, le plan communal de sauvegarde est à mettre à jour. Une réunion est fixée au mardi 8 septembre pour travailler sur ce dossier.
- Archives : Un aménagement des archives est à organiser (montage d'étagères et classement).
- Ecole : La rentrée s'est bien passée.
- Travaux mairie : Les travaux concernant la réparation des jambages des fenêtres sont terminés.
- Travaux sur l'allée de Touscayrats : Des travaux ont été effectués (mise en place d'une buse) pour faciliter l'écoulement de l'eau lors de fortes pluies. Ces travaux ont été pris en charge par la Communauté de Communes Sor et Agout.
- Problème de dépôt d'ordures au stade : Des branches et autres déchets (roues, plastiques, ferraille...) ont été déposés sur l'ancien stade. Des solutions vont être mises en place afin d'éviter ce problème.
- Vandalisme salle du stade : M. le Maire informe les élus que toutes les vitres de la salle du terrain de foot ont été brisées avec des pierres. Une déclaration auprès de l'assurance a été faite.
- Une réunion de la MJC est prévue le 23 septembre à 18 h 00. Madeleine Cathala y participera.

Retrouvez tous les PV des conseils municipaux sur le site internet de votre mairie :

[www.verdalle.fr](http://www.verdalle.fr)



Le secrétariat de la Mairie est ouvert les :  
 lundi, mardi, jeudi et vendredi  
 de 13h30 à 18h00  
 samedi de 9h00 à 12h00.  
 Tel : 05.63.50.32.48  
 site internet : [www.verdalle.fr](http://www.verdalle.fr)

M. le Maire reçoit sur rendez-vous



Dans une démarche de réduction des déchets, la CCSA vend des composteurs en bois (23€) et en plastique (18€).

Moins de déchets dans la poubelle verte et du compost pour enrichir vos plantes et fleurs, voici le double avantage d'avoir un composteur chez soi.

Ces composteurs sont disponibles à la Communauté de Communes.

Contactez-nous avant de venir le chercher  
au 06 65 04 28 96 ou par mail  
melanie.damien@communautesoragout.fr



## Opération de compostage individuel

Renseignez-vous auprès  
de la Communauté de Communes Sor et Agout

Téléphone : 06.65.04.28.96 / Courriel : melanie.damien@communautesoragout.fr



### Composteur en plastique :

- Matériau : plastique recyclé
- Volume : 400 litres
- Dimension : 70 x 70 x 88 cm

Prix : 18 euros > Disponible

### Composteur en bois :

- Matériau : douglas non traité
- Volume : 350 litres
- Dimension : 65 x 65 x 85 cm

Prix : 23 euros > Disponible



L'association des maires du Tarn a élu le 5 septembre son nouveau président. M FERNANDEZ Sylvain laisse sa place à M BALARAN Jean-Marc (Maire de Sainte Croix)

De gauche à droite sur la photo : Christophe RAMOND (président du conseil départemental du Tarn), Jean-Marc BALARAN, Sylvain FERNANDEZ, Jean-Marc PASTOR (ancien sénateur du Tarn)



# SALON LES AUTOMNALES DES SAVOIR-FAIRE SPORT, SANTÉ, BIEN-ÊTRE



**DIMANCHE 11 OCTOBRE - SAIX**



## Opération SAC ADOS 2020

Tu as entre 17 et 25 ans et tu résides sur le territoire de la Communauté des Communes Sor & Agout.

Tu as un projet de vacances entre copains en France ou dans un pays de l'Union européenne?

On peut t'aider à le réaliser grâce au dispositif « Sac'Ados ».

Le dispositif « Sac'Ados » s'adresse à un public de jeunes âgés de 16 à 25 ans qui souhaitent mettre en œuvre un projet de vacances autonomes, sans encadrement familial, ni professionnel.



Les jeunes qui s'engagent dans le dispositif élaborent leur projet de vacances avec l'accompagnement de la MJC de Saïx et du service jeunesse de la Communauté des Communes Sor & Agout et il est ensuite déposé auprès de la CAF pour validation.

Attention nombre de places et de bourses limitées !!!

Renseignes-toi au plus vite auprès de :  
Guillaume Cammagre / MJC SAÏX -  
06 76 77 62 62  
ou Marion Galinier / RIJ CCSA -  
06 99 95 36 92

**Lieu d'Accueil  
Enfants Parents**

*Espace convivial ouvert aux enfants de 0 à 4 ans  
accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent.*

- ▲ Jeux libres pour les enfants
- ▲ Espace de parole et de rencontre pour les parents
- ▲ Lieu de sociabilité pour l'enfant

Accueil gratuit et sans inscription  
Tous les vendredis (hors vacances scolaires)  
De 9h30 à 11h30  
Pour les habitants de la C.C.S.A.  
10 enfants maximum

▮ Protocole COVID-19 :  
• Port du masque obligatoire pour les adultes

Réouverture à partir du 4 septembre 2020

L.A.E.P • Maison de l'enfance • Espace loisirs "Les étangs" • 81710 SAÏX  
06.98.28.80.86 • laep@communautesoragout.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Sor et Agout : reprise des permanences.

L'OPAH a pour but d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation de leurs logements sur le territoire de la CCSA pour une durée de 3 ans.

Depuis le 18 mai 2020, les permanences dans les communes ont repris. Elles sont assurées par notre prestataire SOLIHA. Depuis cette date, Carole CHARLOT accueille les propriétaires bailleurs et occupants et les conseille sur les aides financières pour réaliser leurs travaux, sur différents lieux de permanences, de 9 h à 12 h :

- **Cuq-Toulza**, La cellule, 9 avenue de Toulouse : 2nd lundi du mois

- **Dourgne**, Mairie : 1er mercredi du mois  
 - **Puylaurens**, Mairie, MSAP : 2nd mardi du mois

- **Saix**, maison des associations, place Jean Jaurès : 3ème mardi du mois

- **Sémalens**, mairie : 4ème mercredi du mois

- **Soual**, mairie : 1er lundi du mois

**Contact SOLIHA : 05 63 62 50 20**

Pour votre sécurité et celle de notre prestataire, l'accueil sur les lieux de permanences se fait dans le respect des gestes barrières et la distanciation sociale. Le port d'un masque peut vous être demandé selon les lieux.

[www.taxe-amenagement.fr](http://www.taxe-amenagement.fr)



**DES AIDES FINANCIÈRES,  
 DES CONSEILS PERSONNALISÉS GRATUITS  
 POUR RÉALISER VOS TRAVAUX**

- Travaux d'adaptation au vieillissement ou handicap
- Travaux sur logements dégradés
- Travaux d'économie d'énergie



**CONTACT SOLIHA 05 63 62 50 20**

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SOR ET AGOUT





SAMU 15

POLICE SECOURS 17

SAPEURS POMPIERS 18

Appel d'urgence Européen 112

Urgence pour Personnes Sourdes et Malentendantes 114

MAIRIE 05 63 50 32 48

ECOLE PUBLIQUE 05 63 50 11 94

FOYER RURAL 05 63 50 82 71

CANTINE MUNICIPALE 05 63 50 11 06

AGENCE POSTALE 05 63 59 08 04

ECOLE PRIVEE SAINT-JEAN 05 63 50 35 02

LYCEE PRIVEE TOUSCAYRATS 05 63 50 32 16

MAISON DE RETRAITE TOUSCAYRATS 05 63 50 36 89

COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT 05 63 72 84 84

CENTRE DE LA POUZAQUE 05 63 50 11 94

MAISON DE SANTE VERDALLE 05 63 75 66 58

INFRMIERES VERDALLE 07 82 16 32 57



Epicerie PROXI 05 63 50 34 43

Boulangerie DOMININ 05 63 50 11 05

Madame ESTEVE Valérie (Traiteur à La Lugarié) 05 63 74 29 58



Restauration Italienne - Pizzeria 06 31 06 50 37

Restauration Mexicaine 07 71 37 18 85

Restauration Asiatique 06 37 23 17 67

Contributeurs

Directeur de la publication : Phillippe HERLIN

Maquette et mise en page : Karine DE SANTA ELENA, Commission Communication

Rédaction : Commission Communication, les associations, la MJC

Photographies : Commission Communication, les associations

Impression / Diffusion : Mairie de Verdalle

Tirage : 450 exemplaires

Courriel : communicationverdalle@gmail.com

Nous profitons de la distribution des masques pour joindre ce bulletin. Le prochain pourra vous être adressé par mail si vous le faites savoir à :  
communicationverdalle@gmail.com

J'ai 22 ans, j'habite Verdalle depuis toujours. J'étudie l'aspect sportif du droit, de la comptabilité, du marketing, de la communication et de divers autres domaines, en Master 2 Management du Sport à Toulouse. Cette formation pourra me permettre de devenir un acteur dans l'organisation du mouvement sportif, que ce soit dans les collectivités territoriales, dans le secteur privé du sport, dans les fédérations, dans les clubs professionnels, bref, de nombreux débouchés s'offrent à moi.

A côté de mes études, je suis grandement impliqué dans la vie associative de mon territoire. Je joue au football à l'US AUTAN, club résultant de l'entente de Soual, Viviers et Dourgne, mais représentant avant tout un territoire qui s'étend au-delà de ces trois villages, c'est-à-dire que nous pouvons y rajouter Verdalle, Lescout, St-Germain-des-près etc... Dans ce même club, je suis également éducateur du groupe U9, que je coache pour préparer les jeunes à prendre ma relève quand je n'aurai plus l'âge de chausser les crampons. Toujours dans les associations locales, je suis investi au Comité des Fêtes et Animations de Verdalle, à la MJC, à l'organisation du trail du Rampailou. Je suis aussi membre de l'association de pêche, du tennis.



Cette implication dans la vie associative verdallaise représente, pour moi, une aide au développement de notre territoire. J'ai voulu m'investir davantage en intégrant le Conseil Municipal en mars 2020.

J'en profite par ailleurs pour remercier les verdallaises et verdallais qui ont choisi de m'élire. J'espère répondre à leurs attentes, avec l'aide de notre maire Philippe HERLIN et de l'ensemble du Conseil Municipal.

Devenir membre du Conseil Municipal me tenait à cœur afin de prendre part au « bon vivre à Verdalle ». J'ai notamment été désigné aux commissions :

« communication », « vie associative » et « événements » qui me correspondent pleinement. De ce fait, je compte apporter ma jeunesse et mes connaissances dans les domaines où je suis compétent.